

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Tourny (Vexin sur-Epte)

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDPENAF émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de plan local d'urbanisme ainsi que sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) définis dans le projet de PLU en application respectivement des articles L153-16, L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme.

Lors de sa réunion du 15 septembre 2016, la commission a émis un **avis favorable avec réserves** sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées.

Les réserves émises par la commission portent sur les points suivants :

- Il conviendra de compléter le règlement de la zone N pour les annexes et extensions (pas de détermination de la zone d'implantation des annexes, ni de limite à l'emprise au sol pour les annexes et extensions).
- Les bâtiments pouvant changer de destination doivent être identifiés (au titre du 2° de l'article L 151-11 du code de l'urbanisme).
- La zone Nc secteur de carrière correspond à l'exploitation de la carrière de bentonite qui existe déjà. Il convient d'y interdire toute construction qui ne soit pas en lien avec la carrière.
- Les mares doivent être protégées. La légende du zonage n'est pas très claire et la protection des mares n'apparaît ainsi pas certaine.

La secrétaire de séance,



Corinne GILLOT